
Nombre de membres

Séance du 13 avril 2021

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 01 avril 2021 s'est réunie sous la présidence de Eddy ROHRBACH, Maire de Weyer

Présents : 13

Sont présents: Eddy ROHRBACH, Pierre PAPKA, Pierre LEININGER, Patrick JITTEN, Renée MARTIN, Valérie CHRISTOPHE, Anne-Marie ROHRBACH, Alexandre PFLEGER, Sylvie RIHN, Christiane QUIRIN, Franck ROHR, Joëlle NUSSBAUM, Stéphane HIRault

Votants: 13

Représentés:

Excuses: Martine JAMANN, Sébastien STOCK

Absents:

Secrétaire de séance: Christine BOOS (Droit Local : article L. 2541-6 et 7 du CGCT)

Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 - 2021 DE 10

Par délibération du 22/06/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 15,53 %

TFPB : 9,69 %

TFPNB : 42,15 %

CFE : 16,65 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 22,86 % (soit le taux communal de 2020 : 9,69 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (9,69 % + 13,17%),

*- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 22,86 %

TFPNB : 42,15 %

CFE : 16,65 %

Objet: Budget primitif 2021 - 2021 DE 11

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le budget primitif pour l'année 2021, présenté par le Maire et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 471 717,31 €

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 471 799,45 €

Compte tenu des résultats reportés, des restes à réaliser et de l'emprunt à contracter.

Objet: Projet d'emprunt pour financer l'investissement - 2021 DE 12

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement de trottoirs le long de la route de Drulingen de façon à sécuriser le cheminement des piétons vers le centre du village. Un avant projet a d'ores et déjà été réalisé par le Conseil Départemental pour aménager l'entrée d'agglomération en venant de Drulingen.

Afin d'assurer le financement des travaux de voirie de la route de Drulingen, il y a lieu de recourir à un emprunt de 100 000 €, que le Maire propose d'effectuer auprès de la Caisse des dépôts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter un prêt auprès de la Caisse des dépôts pour un montant de 100 000 € dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : Taux révisable du Livret A + 1,30 % (1.56% taux d'usure jusqu'au 31/03/21)
- Durée de la phase de mobilisation : 5 ans maximum (si la durée des travaux le justifie) ;
- Durée d'amortissement : de 25 à 40 ans ;
- Profils d'amortissement : amortissement constant du capital

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet: Plan de relance pour la forêt communale - 2021 DE 13

Le plan de relance national présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020 prévoit un volet "renouveau forestier" de 150 millions d'euros. Cette mesure vise à soutenir les propriétaires publics et privés à renouveler et diversifier leurs forêts, garantir la résilience des écosystèmes forestiers, tout en orientant la sylviculture vers la production de bois œuvre.

Le Maire propose au Conseil Municipal un projet de reconstruction forestière d'une surface de 5 hectares (ajustable suivant le diagnostic des parcelles) en parcelle 9.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la réalisation de ce projet qui s'élève à 46 092,42 euros
- de confier à l'Office National des Forêts la mission d'assistance administrative et technique
- accepte le devis de l'Office National des Forêts pour la mission de l'assistance au montage et suivi du dossier de subvention pour un montant de 1500 euros HT
- sollicite les subventions prévues par le plan de relance
- et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la commande, à l'exécution et au paiement de ces travaux.

Objet: Travaux Sylvicoles - 2021 DE 14

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas adopter la conduite des travaux sylvicoles pour la forêt communale cette année, mais de reporter le projet.

Objet: Demande de branchement aux réseaux AEP et assainissement du local de l'association arboricole - 2021 DE 15

Le Conseil Municipal réexamine la proposition de l'association arboricole qui précise que la commune de Drulingen propose de participer aux frais à hauteur de 2 500 euros et que l'association arboricole se propose de prendre à leurs frais le reste à charge.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de participer également à hauteur de 2500 euros et d'assurer la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal :

- accepte le devis établi par l'entreprise KARCHER pour l'assainissement qui s'élève à 3 686,85 euros HT et le devis du syndicat intercommunal des eaux de Drulingen et environs pour ce qui est du branchement AEP d'un montant de 3 017,22 euros HT.
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la commande, à l'exécution et au paiement des travaux.

Objet: Projet d'échange de terrains sur le ban de la commune - 2021_DE_16

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'échange de terrains sur le ban de la commune de Weyer entre M Roland HECKEL et La Fabrique de Harskirchen :

La Fabrique de Harskirchen cède à M. Roland HECKEL la parcelle suivante :

Section 01 - N° Plan 170 – lieu-dit : Pfarrgaerten - Contenance : 38,16 ares

La parcelle est actuellement louée à la Commune de Weyer.

En échange, M. Heckel cède à la Fabrique de Harskirchen la parcelle suivante :

Section 15 - N° Plan 47 – lieu-dit : Ischer Rech - Contenance : 74,87 ares

L'assemblée de Fabrique a émis un avis favorable à cette opération. Les paroisses protestantes indivises composant la Fabrique se sont également prononcées en faveur de l'opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'émettre un avis favorable à cette demande.

Communications et divers :

Décision prise par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal :

- Décision n° 2021_DE_09 du 23 mars 2021 : non usage du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées en section 15 n° 104 et section 2 n° 79